

**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

EXCUSEE : Mme BOULLOY

ABSENTES : Mmes PLANCHARD et SAQUET

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

**Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

**Bail Précaire :** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la boulangerie a fermé ses portes le 31 Mai 2025 et que depuis nous n'avons aucune nouvelle.

Afin de pallier à ce manque pour la population, Monsieur le Maire a recherché un commerçant souhaitant installer un dépôt de pains sur la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer gratuitement (hors charges) à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2025 et pour une durée de 4 mois, à « Céline et David OUVRARD », les locaux donnés à bail situés 11, Rue du Commerce à Torteron (18320) et dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section C n° 1243 pour une surface locative d'environ 45 m<sup>2</sup> comprenant un hall d'entrée et une cuisine ; et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à passer et signer un bail précaire.

**Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité :** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un recrutement à temps non complet à raison de 12,50/35<sup>ème</sup> pour un poste d'agent d'animation. Le contrat est proposé pour la période du 01/09/2025 au 03/07/2026. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité la proposition du maire.

**Informations diverses**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 31 Mai, la Boulangerie est définitivement fermée. Cependant, notre bail commercial avec Monsieur et Madame Caillot court toujours puisqu'à ce jour nous n'avons reçu aucune nouvelle de leur part.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il a lancé ce jour une procédure par le biais d'un commissaire de justice afin de pouvoir récupérer notre bien.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a démissionné du bureau du SMIRTOM Saint-Amandois suite à des désaccords profonds concernant la gestion du personnel.

Monsieur le Maire avertit que nous avons reçu de très nombreuses plaintes de la population concernant de multiples vols de fleurs au cimetière. Afin de limiter les risques de vols, Monsieur le Maire réfléchit à la possibilité de fermer le cimetière et d'instaurer des créneaux d'ouverture de 2 heures par jour si la situation perdure.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Bourdiaux est venu à la rencontre des enfants de l'école le 12 Juin dernier. Il leur a apporté à chacun différents présents ainsi qu'une maisonnette en bois fabriqué de ses mains. Il a également fait don à la Commune d'un véhicule Express.

Monsieur le Maire souhaite très vivement remercier cet homme pour sa générosité et sa gentillesse.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le passage du jury des maisons fleuries est fixé au 26 Juillet 2025.

### Questions diverses :

Monsieur RODRIGUES informe les élus que les tracteurs pour le défilé de chars arrivent à partir de mercredi. Il faudra donc de la main d'œuvre pour les décorer.

Madame SEVEN demande les prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire. Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un nombre élevé d'inscriptions pour la rentrée prochaine (10) mais cela ne compense pas les départs pour le Collège et les déménagements successifs. L'effectif prévisionnel se porte à ce jour à 64 élèves.

Monsieur BLONDELET indique que les bas-côtés de routes sont remplis de débris des véhicules allant à la déchetterie. Serait-il possible de remédier à cette situation ?

Monsieur le Maire répond que le Garde-Champêtre ira faire des permanences pour contrôler les véhicules.

Monsieur BARBILLAT évoque la Fête Communale de ce week-end.

Il informe que le recensement aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2026. L'INSEE souhaite qu'un maximum de personnes remplissent informatiquement les formulaires.

Fin de séance : 20 h 15